

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 13 Septembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 7 Septembre 2022. **Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CLAVEL Éric, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine LEMOINE Fernand, LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BOUZOUA Yasmina, COLAS David, COLIN Séverine (pouvoir à Jaillot A.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), FONGARO Laurent (pouvoir à Guyot J.), GATEAU Mireille (pouvoir à Martin M.), MOREAU Alain (pouvoir à Rollin P.), ROY Barbara, SAURAT Jean-François (pouvoir à Roy R.) **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, CAILLOT Daniel, ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, **Secrétaire de séance :** BERNARD Colette. **En exercice :** 44. **Présents :** 29. **Votants :** 36.

Développement Economique : Convention CCSN/FARCT Région – aide aux entreprises pendant la crise sanitaire

La crise sanitaire liée au coronavirus et le confinement qui en a résulté ont mis en grande difficulté économique et financière les entreprises de l'économie de proximité. A ce titre la Région Bourgogne Franche Comté (BFC) et les EPCI ont convenu d'un pacte régional pour l'économie de proximité. Ce pacte reposait sur deux fonds complémentaires:

- FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES (FRT) → subventions versées aux entreprises lors d'investissements pour leur pérennité ou la réorganisation de leurs modes de production
- FONDS REGIONAL D'AVANCES REMBOURSABLES CONSOLIDATION DE LA TRESORERIE DES TPE (FARCT)
→ afin de soutenir les TPE rencontrant des difficultés conjoncturelles et leur permettre de renforcer leur structure financière. Prêts entre 3000€ et 15 000€ à taux zéro avec la possibilité de disposer d'un différé de 2 ans et d'étaler son remboursement jusqu'à 7 ans.

Pour 21 068€ investis par la CCSN, le FARCT a permis de consolider la trésorerie de **7 entreprises** du territoire pour un total de **87 000€**.

Concernant le FARCT, avec le remboursement des avances consenties qui débute, il convient de signer **une convention avec la Région** pour définir les conditions et modalités du droit de reprise de la participation financière de la CCSN.

La CCSN a versé une participation au fonds régional au prorata de sa population: **1€ x 21 068 habitants** correspondant à 0,148% des cofinancements.

Le droit de reprise appliqué serait le remboursement de la contribution de l'EPCI déduction faite de la « casse » (sinistres et dossiers décaissés) selon les principes de mutualisation et de solidarité.

Un premier versement interviendrait fin 2026 et le versement du solde en 2030.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Région BFC et la CCSN
- D'autoriser la Présidente a signé ladite convention et tous les documents y afférents

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 15 Septembre 2022

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 15/09/2022
Et de la publication le 15/09/2022

La Présidente

La Présidente,

R. ROY